

28 janvier 2011



71420 Saône-et-Loire

Arrondissement de CHAROLLES  
Canton de TOULON-SUR-ARROUX

Le Maire,

à

COMMISSION NATIONALE DU DEBAT  
PUBLIC  
Accueil de MACON

42 Rue Tourneloup

71000 MACON

Objet : la RCEA à CIRY LE NOBLE

Monsieur,

Les réunions publiques se terminent et vous allez devoir remettre bientôt la synthèse des débats. En tant que premier magistrat d'une petite commune directement concernée par la mise en concession de la RCEA, je tenais à vous faire part de mes inquiétudes et de celles de mes administrés :

- Concernant le maintien de tous les échangeurs existants, les réponses ne sont pas claires puisqu'on peut lire sur le document du ministère daté du 23 Mars 2009 « le scénario de référence de l'Etat n'envisage pas la fermeture d'échangeurs existants. Certains seront toutefois modifiés ou regroupés pour permettre l'implantation des barrières de péage » alors qu'il a été dit ensuite « le système d'autoroute à péage ouvert permettra de conserver la quasi-totalité des échangeurs »

Qu'en sera-t-il réellement ?

En ce qui concerne notre commune, ceci aurait des conséquences non négligeables car actuellement .3 échangeurs distants chacun de 4 kms environ permettent d'accéder à Ciry-le-Noble. Si cette route devient une concession autoroutière, aura-t-on l'assurance du maintien de tous les échangeurs.

Comme vous pouvez le constater sur le plan joint, notre commune est traversée par la RCEA ; Les habitants des quartiers du Mazarme du Reuil et du Sourillot qui veulent se rendre à Rozelay, pour aller à l'école ou à la boulangerie, empruntent la voie express et l'échangeur.

- Concernant l'équité des usagers, et faisant partie de la Communauté le Creusot Montceau, il semble difficile d'imaginer des traitements différents entre toutes les communes de la Communauté.

- Enfin, même s'il n'y a pas obligation d'itinéraires de substitution, on peut effectivement interdire réglementairement la circulation des poids-lourds sur la RD 974 parallèle à la RCEA, il n'en sera rien pour les véhicules légers qui représenteront pourtant un trafic important sur cette voie et un danger permanent pour les riverains, les cyclistes et les pêcheurs.

Tenant compte de tous ces éléments, vous comprendrez que la population soit inquiète et opposée à la mise en concession.

Souhaitant que cette inquiétude soit retranscrite dans les synthèses de votre commission, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations

Le Maire,

Mme Renée SAUNIER.



**ROZELAY**



**BOURG**

Le Mazarme  
du Reuil

Bois du  
Fèvre

Le Fèvre

Le Fou

Le Devant

Les Places

Coire

Le Sourillot

Moulin  
Neuf

Les Pitauds

Bessy

Les  
Porrots

Les Vieux  
Porrots

Les Vernes